

[Text]

and find out whether the rent, for instance, that the band got as a result of that lease was adequate or not; and so on.

So the Auditor General is about to meet with the Minister to discuss the technical administrative difficulties of completing these audits the House of Commons has said should be undertaken. So when I say that has created a great deal of work—the three of us, Mr. Nicholson, Mr. Fournier, and myself, have devoted, as recently as six weeks or two months ago, a full afternoon with very senior people, deputy auditors in the Office of the Auditor General, trying to find ways and means of making progress on that.

Mr. Allmand: That is very good.

Another supplementary to the question put by Mr. Nickerson about this action taken by the seven bands in northern Alberta against the Governments of Canada and Alberta and several companies: you stated in answer to Mr. Nickerson that you had suggested to Mr. Cardinal and his lawyer that it would be better to sit down and try to negotiate than to proceed through the courts. But is it not correct that the stumbling block in these particular claims in Alberta has always been the Alberta government? If I recall correctly, they have never agreed to negotiate the Prairie Land Entitlements as the Government of Saskatchewan has done. They have not accepted the formula, for example, that Saskatchewan accepted. There must be real frustration on the part—while I can understand that the Government of Canada has agreed to negotiate, the Government of Alberta has not.

So I can understand why they are going to court. Do you have any information that Alberta would sit down and negotiate with them? And if they will not, what good is it for them to negotiate just with the federal government?

Mr. Tellier: No, Mr. Chairman, basically what I meant is that, Mr. Jim O'Reilly, who is the lawyer acting on behalf of these bands, asked us to explore to what extent, for instance, the Government of Canada would be able to provide some kind of financial assistance for that litigation. And our reaction to that was it is totally premature to examine that question: what has to be done is for us to examine your claims, which have not been examined adequately—they have been dormant for the last four or five years—examine how you want to proceed, and so on, and then examine your request for financial assistance. And the bands have decided to proceed and take the Government of Alberta to court, of course involving the Government of Canada in doing so.

Le vice-président: La séance se termine ordinairement à 17 heures . . .

Mr. Allmand: On a point of order, is it agreed the meeting will end at 5 o'clock?

Le vice-président: Voulez-vous me laissez finir ma phrase, monsieur Allmand?

M. Allmand: Oui.

[Translation]

difficulté à déterminer, au cours de son examen, si, par exemple, le loyer qu'a reçu la bande, suite à ce bail, était suffisant ou non, et ainsi de suite.

Le Vérificateur général va donc rencontrer le ministre pour discuter des difficultés administratives techniques relatives aux vérifications qu'a demandées la Chambre des communes. Donc, lorsque je dis que cette question a créé beaucoup de travail . . . nous trois, M. Nicholson, M. Fournier et moi-même, avons consacré, il y a seulement 6 semaines ou deux mois, tout un après-midi avec de très hauts fonctionnaires, des sous-vérificateurs du bureau du Vérificateur général, pour essayer de trouver des moyens de faire du progrès à ce sujet.

M. Allmand: C'est très bien.

J'ai une autre question supplémentaire à celle posée par M. Nickerson au sujet de l'action intentée par les sept bandes du Nord de l'Alberta contre les gouvernements du Canada et de l'Alberta et plusieurs compagnies: dans la réponse que vous avez donnée à M. Nickerson, vous avez dit que vous avez proposé à M. Cardinal et à son avocat qu'il serait préférable de s'asseoir pour essayer de négocier plutôt que de passer par les tribunaux. Mais n'est-il pas vrai que la pierre d'achoppement dans ces revendications particulières en Alberta a toujours été le gouvernement de l'Alberta? Si je me souviens bien, il n'a jamais été prêt à négocier les revendications territoriales des Prairies comme l'a fait le gouvernement de la Saskatchewan. Par exemple, il n'a pas acceptée la formule qu'a accepté la Saskatchewan. Il doit exister une frustration réelle de la part de . . . Je comprends très bien que le gouvernement du Canada ait convenu de négocier, mais le gouvernement de l'Alberta n'est pas prêt à le faire.

Je comprends donc pourquoi ils ont recours aux tribunaux. Est-ce que vous avez reçu des indices à savoir que l'Alberta s'arrêterait à négocier avec eux? Et si l'Alberta n'est pas prête à négocier, à quoi sert-il pour les bandes de négocier uniquement avec le gouvernement fédéral?

M. Tellier: Non, monsieur le président, ce que je voulais dire, en fait, c'est que M. Jim O'Reilly, l'avocat qui agit au nom de ces bandes, nous a demandé de déterminer dans quelle mesure, par exemple, le gouvernement du Canada pourrait offrir de l'aide financière pour ce litige. Nous avons réagi en répondant qu'un examen de cette question est entièrement prématuré: ce qu'il nous faut faire, c'est d'étudier les revendications, les revendications qui n'ont pas été suffisamment étudiées—comme vous le savez, elles sont en veilleuses depuis 4 ou 5 ans—étudier la façon de procéder, etc., et étudier ensuite la demande d'aide financière. Et les bandes ont décidé de procéder en intentant une action contre le gouvernement de l'Alberta et, en ce faisant, contre le gouvernement du Canada aussi.

The Vice-Chairman: The meeting would normally end at 5 p.m . . .

M. Allmand: J'invoque le Règlement. Est-on d'accord pour que la réunion se termine à 17 heures?

The Vice-Chairman: Mr. Allmand, would you let me finish my sentence?

Mr. Allmand: Yes.